Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250624-D56_2025-DE

Amélie
les Bains - Palalda - Montalba
La Station Reine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°56/2025

MC/GA/DDS/EM

Convocation en date du : 18/06/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Présents : 16
Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du : ... ...

Transmission en préfecture en date du : ... ...
Accusé de réception en Préfecture du : ... ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier (9 rue Pitot – 34000 Montpellier).

Séance du 24 juin 2025 à 18h00.
Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M. Guillem BANUYLS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL, M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M. Jacques-Hervé BONET.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'AIDE COMMUNALE À L'IMPLANTATION D'ACTIVITÉS COMMERCIALES ET ARTISANALES

Le Président de séance expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-21, L2121-29, R1511-4 et suivants, R1511-10 et suivants ;
VU les statuts de la Communauté de Communes du Haut Vallespir et le recueil de l'intérêt communautaire ;
VU les délibérations n°59/2021 et n°60/2021 du 05 juillet 2021 et n°75/2021 et n°79/2021 du 14 septembre 2021 ;
VU les demandes formulées par Madame VIRGILI Janine (REGART VIRGILI) et Madame LLONG Marianne (PRIMEUR CHEZ MAURICE) ;
VU l'avis de la commission commerce et artisanat en date du 22 mai 2025 ;
CONSIDÉRANT que les dossiers présentés par Madame VIRGILI Janine (REGART VIRGILI) et Madame LLONG Marianne (PRIMEUR CHEZ MAURICE) sont à la fois conformes au règlement d'attribution de ladite subvention et répondent aux objectifs fixés par la collectivité en la matière ;

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 066-216600031-20250624-D56_2025-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés

APPROUVE le versement d'une subvention mensuelle de 210 euros pour une durée de deux ans à compter du 1er juillet 2025 à Madame VIRGILI Janine (REGART VIRGILI) et selon les conditions fixées dans la convention à établir entre la collectivité et le bénéficiaire ;

APPROUVE le versement d'une subvention mensuelle de 250 euros pour une durée de deux ans à compter du 1er juillet 2025 à Madame LLONG Marianne (PRIMEUR CHEZ MAURICE) et selon les conditions fixées dans la convention à établir entre la collectivité et le bénéficiaire ;

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2025 – Article 6574 « *subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* » ;

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Marie COSTA
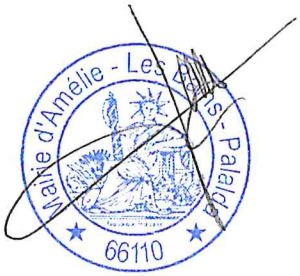
Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS